

***Déclaration FO au Groupe de Travail MAP (15 Février 2013)***

**Une Modernisation de l'Action Publique ou une RGPP++**

Le gouvernement a officialisé la démarche de « réformes » pour la Fonction Publique selon un nouveau cadre : celui de la « modernisation de l'action publique », la MAP.

Lors de la première réunion du Comité Interministériel, le 18 décembre dernier, le Premier Ministre a lancé les premières évaluations.

Si la MAP remplace donc la RGPP, il s'agit surtout d'un changement sémantique. La démarche de suppression de postes, de services et de missions publiques se poursuit selon un rythme accéléré et une méthode à l'œuvre depuis maintenant six ans.

Tout comme la RGPP, le but affiché de la MAP est « d'améliorer les services publics » mais surtout de « permettre de dégager de nouvelles économies budgétaires pour tenir les engagements gouvernementaux de réduction des dépenses publiques ».

A nouveau, il ne s'agit pas d'améliorer l'intervention publique et les moyens des services publics mais, sous couvert d'une « modernisation de l'action publique », de justifier des économies budgétaires, principalement sur le budget de l'État.

L'équation comptable de la RGPP se poursuit !

Sur les 561 mesures de la RGPP environ 300 n'étaient pas terminées en mai 2012, or la MAP officialise la poursuite de ces mesures.

Dans la présentation du document officiel reprenant les mesures, il est édifiant de constater que le CIMAP reprend les mêmes codes et organisations que les comités de modernisation des politiques publiques de la RGPP.

Le gouvernement a même décidé de publier et reprendre à son compte les résultats du « baromètre RGPP des services publics » du gouvernement précédent.

Toutefois, quelques inflexions ont été données, par exemple, avant le comité de la RGPP décidait seul « quel bras couper » à un ministère, désormais le ministre a l'obligation de s'amputer lui-même !

D'ailleurs dans son courrier du 7 janvier 2013, le Premier Ministre est très explicite : « Je vous demande d'établir en vue du prochain CIMAP, un programme ministériel de modernisation et de simplification des services et des opérateurs relevant de votre périmètre sur la période 2013-2015 » ; il poursuit en décomposant le programme ministériel en deux volets, dont l'un est « relatif à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de vos administrations permettant de concilier l'exercice optimal de leurs missions et le respect de notre trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire ».

Pour FO Finances, il est impossible de concilier l'exercice optimal des missions économiques, financières et industrielles de nos ministères, et la poursuite de milliers de suppressions d'emplois telle que programmée à Bercy.

De même, il est totalement contradictoire de vouloir améliorer le fonctionnement interne de l'administration et les conditions de travail des agents, quand dans le même courrier, le Premier Ministre précise que les réformes devront se faire en respectant les plafonds de crédits et le schéma d'emplois prévus par le budget triennal 2013-2015, qui se traduiraient, s'ils se confirmaient à Bercy par plus de 6 000 suppressions d'emplois !

FO Finances ne peut occulter de notre débat de ce jour, les conséquences de la future loi de décentralisation, qui à ce jour et selon l'avant projet de loi aura des conséquences pour les agents affectés au développement économique, en particulier dans les DIRECCTE.

Un avant projet de loi qui à ce jour ne prévoit rien dans son titre V sur l'avenir des personnels concernés.

Notre Fédération acte l'inscription de rendez-vous réguliers sur les sujets MAP - Acte III de la décentralisation dans l'agenda social de ce premier semestre.

Pour autant, et comme l'ont mentionnés les auteurs du cadrage méthodologique de l'évaluation des politiques publiques dans leur rapport de décembre 2012, les échanges de ce jour et à venir ne seront qu'une consultation des représentants du personnel et non une concertation.

En tout état de cause, ils ne pourront être une caution à une modernisation de l'action publique, que Force Ouvrière assimile à une RGPP++.